



D.2025.10.08.1.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 8 Octobre 2025

1 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.6 – LIGNE AEROPORT : Marché n° LAE 2025 02564 M – « Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) » : Autorisation de signer le marché subséquent avec la société Conduent Business Solutions France SAS.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit octobre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical de Tisséo Collectivités,

- Par délibération D.2017.07.05.1.1 du 05 juillet 2017, approuvait le programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2017.07.05.1.2 du 05 juillet 2017, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la Tisséo Ingénierie et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 06 février 2019, approuvait les ajustements de programme Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et Ligne Aéroport Express) dont ceux de la sous-opération Ligne Aéroport Express et notamment la création d'un terminus partiel sur la ligne T1.
- Par délibération D.2019.07.03.1.6 du 03 juillet 2019, autorisait Tisséo Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète n° LAE 2019 13775 M, avec le groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, déclarait d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2021.07.07.1.1.1, approuvait les études d'Avant-projet de la sous opération LAE le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express au coût prévisionnel de travaux de 27 350 000 euros (HT valeur janvier 2017).
- Par délibération n° D.2025.10.08.1.1.5 du 8 octobre 2025, le Comité Syndical a autorisé la signature de l'accord-cadre relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) et Valideurs pour la Ligne Aéroport et la Connexion Ligne B avec la société Conduent Business Solutions France SAS, pour un montant maximum de 850 000 € HT.

Dans le cadre de cet accord cadre, le **marché subséquent Ligne Aéroport** ayant pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) de la Ligne Aéroport a été lancé concomitamment.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 15 septembre 2025, donné un avis favorable à la passation du marché subséquent Ligne Aéroport avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS pour un montant de 443 285,00 € HT.

D.2025.10.08.1.1.6

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché subséquent n° **LAE 2025 02564 M** dans ces conditions.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS le marché subséquent concernant la fourniture, l'installation et la mise en service des Distributeurs Automatiques de Titres (DAT) de la Ligne Aéroport pour un montant de 443 285,00 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES